

BAREME D'HONORAIRES
Au 01/01/2022
Applicables jusqu'au 31/12/2022

HONORAIRES DE TRANSACTION		
Locaux à usage d'habitation et terrains à bâtir		
DONNEES DU TARIF €		
		TTC
	TVA	20%
	Garage/box	2 000,00 €
De	- € à 130 000 €	9 000,00 €
De	130 001 € à 180 000 €	7,00%
De	180 001 € à 250 000 €	6,50%
De	250 001 € à 280 000 €	6,00%
De	280 001 € à 300 000 €	5,50%
	Au delà de 300 001 €	5,00%
	Murs commerciaux, Fonds de commerce, droit au bail	10,00%
		ttc sur prix de vente global

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur et/ou de l'acquéreur

Les honoraires s'appliquent sur le prix net vendeur

AIGOS SAS au capital de € 37.000,00 (trente sept mille Euros)

30 Avenue Pierre Brossolette, 91380 CHILLY-MAZARIN

Tél : 01 69 09 09 85 - Email : chillymazarin@ladresse.com

Siret : 421 986 795 00035 RCS EVRY

CPI : 9101 2016 000 010 880 - Gties Fin. T : € 200.000,00 - G : € 1.000.000,00 – S : € 860.000,00

BAREME D'HONORAIRES
Au 01/01/2022
Applicables jusqu'au 31/12/2022

HONORAIRES DE LOCATION - BAUX HABITATION

	Prestations groupées		Prestations séparées	
	HT	TTC	HT	TTC
Preneur				
Visite, constitution du dossier, Rédaction d'acte	8,33€/m ²	10,00€/m ²	4,17€/m ²	5,00€/m ²
Réalisation de l'Etat des Lieux	2,50€/m ²	3,00€/m ²	2,50€/m ²	3,00€/m ²
Total honoraires	10,83€/m²	13,00€/m²		
Bailleur				
Visite, constitution du dossier, Rédaction d'acte	8,33€/m ²	10,00€/m ²	4,17€/m ²	5,00€/m ²
Réalisation de l'Etat des Lieux	2,50€/m ²	3,00€/m ²	2,50€/m ²	3,00€/m ²
Entremise et négociation				
Total honoraires	10,83€/m²	13,00€/m²		

NB : Loi N°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par la loi N°2014-366 du 24 mars 2014

HONORAIRES DE LOCATION - BAUX COMMERCIAUX ET AUTRES BAUX

Preneur	HT	TTC
Honoraires de location	4,83	5,80
Rédaction d'acte	3,17	3,80
Réalisation de l'Etat des Lieux	PM	PM
Total honoraires Location	8,00	9,60

NB : Les honoraires de location s'entendent en % du loyer en principal de la première période triennale

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

	HT	TTC
Honoraires de gestion	6,00	7,20

NB : Les honoraires de Gestion s'entendent en % TTC des encaissements pour le compte du mandant

AIGOS SAS au capital de € 37.000,00 (trente sept mille euros)

30 Avenue Pierre Brossolette, 91380 CHILLY-MAZARIN

Tél : 01 60 13 88 70 - Email : chillymazarin-gestion@ladresse.com

Siret : 421 986 795 00035 RCS EVRY

CPI : 9101 2016 000 010 880 - Gties Fin. T : € 200.000,00 - G : € 1.000.000,00 – S : € 860.000,00

BAREME D'HONORAIRES
Au 01/01/2022 - Applicable jusqu'au 31/12/2022

HONORAIRES DE SYNDIC

Nombre de lots	Forfait	Cout unitaire/lot
De 2 à 7 lots	2.400,00 € TTC	
De 8 à 40 lots	1.000,00 € TTC	175,00€TTC
A partir de 41 lots	1.000,00 € TTC	120,00€TTC

Prestation	Nombre	Durée	Conditions
Visite de la copropriété incluse dans le forfait	2 visites	1 heure par visite	Visites entre 9h30 et 12h30 ou 14h et 18h du lundi au vendredi
Assemblée Générale Annuelle incluse dans le forfait	1 AG	3 heures hors déplacement	Réunion entre 9h30 et 12h30 ou 14h et 20h du lundi au vendredi
Réunion du Conseil Syndical précédant l'Assemblée Générale incluse dans le forfait	1 Réunion	2 heures hors déplacement	Réunion entre 9h30 et 12h30 ou 14h et 18h du lundi au vendredi
Facturation au-delà des conditions susmentionnées			
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30			120,00 € TTC l'heure
Les prestations effectuées en dehors des jours et heures ouvrables et rendues nécessaires par l'urgence sont facturées au cout horaire de 150%			

AIGOS SAS au capital de € 37.000,00 (trente sept mille euros)

30 Avenue Pierre Brossolette, 91380 CHILLY-MAZARIN - SIRET 421 986 795 00035 RCS EVRY

Tél : 01 60 13 88 73 - Email : chillymazarin-syndic@ladresse.com

CPI : 9101 2016 000 010 880 - Gties Fin. T : € 200.000,00 - G : € 1.000.000,00 – S : € 860.000,00

BAREME D'HONORAIRES

Au 01/01/2022 - Applicables jusqu'au 31/12/2022

Prestations de gestion administrative et matérielle relatives aux sinistres	
Déplacement sur les lieux	120€ TTC/heure
Prise de mesure conservatoire	inclus dans le forfait
Assistance aux mesures d'expertise	
Le suivi du dossier auprès de l'assureur	
Prestations relatives au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division	
L'établissement ou la modification du règlement de copropriété à la suite d'une décision du syndicat prise en application de l'article 26 de la loi du 10 juillet 1965 (si l'assemblée générale décide, par un vote spécifique, de confier ces prestations au syndic)	Le montant des honoraires sera fixé lors de la décision de l'assemblée générale
La publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété ou des modifications apportées à ces actes	
Frais et honoraires imputables aux seuls copropriétaires	
Prestation	Coût (TTC)
Frais de recouvrement	
Mise en demeure	40,00 €
Relance après mise en demeure	20,00 €
Frais de constitution d'hypothèque	360,00 €
Frais de mainlevée d'hypothèque	120,00 €
Injonction de payer	42,00 €
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice	120,00 €
Frais et honoraires liés aux mutations	
Etablissement du Pré-état daté	100,00 €
Etablissement de l'état daté	380,00 €
Opposition sur mutation	120,00 €
Frais de délivrance des documents sur support papier	
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	5,00 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	36,00 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de Procès-Verbal d'Assemblée Générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967).	36,00 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation	25,00 €

AIGOS SAS au capital de € 37.000,00 (trente sept mille euros)

30 Avenue Pierre Brossolette, 91380 CHILLY-MAZARIN - SIRET 421 986 795 00035 RCS EVRY

Tél : 01 60 13 88 73 - Email : chillymazarin-syndic@ladresse.com

CPI : 9101 2016 000 010 880 - Gties Fin. T : € 200.000,00 - G : € 1.000.000,00 - S : € 860 000,00